Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260011810-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2026

DC.2026.118

Date de convocation : 19 juin 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 28	Votants : 31

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à salle Léon LE TUTOUR, 2, rue du stade, 56500 PLUMELIN, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Martine AUDIC représentée par Mme Marie-Hélène JEHANNO, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA donne pouvoir à Philippe CADORET, Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Leslie OLIVEUX donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO, Mme Marie-Christine TALMONT

Secrétaire de séance : M. Philippe AUDO

Développement du covoiturage quotidien sur le territoire de Centre Morbihan Communauté, renouvèlement de la convention d'attribution d'une aide financière aux co-voitureurs avec la société Comuto Daily

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°DC.2025.052 du conseil communautaire en date du 22 mai 2025 approuvant la convention d'attribution d'une aide financière aux co-voitureurs signée avec la société Comuto Daily d'une durée d'un an, renouvelable une fois par expresse reconduction,

VU la délibération n°DC.2026.011 du conseil communautaire en date du 12 février 2026 approuvant le budget primitif 2026,

VU le rapport du Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260625-D0020260011818I0-DE

Considérant le souhait de Centre Morbihan Communauté d'encourager la pratique du co-voiturage « Domicile - Travail » sur son territoire, en s'appuyant sur l'expertise de la société Comuto Daily,

Considérant la nécessité de renouveler la convention conclue avec la société Comuto Daily intégrant une aide financière aux co-voitureurs pour un montant annuel de 18 000 € HT, pour une durée d'un an,

Considérant que Centre Morbihan Communauté dispose d'une subvention de 50% attribuée par l'Etat dans le cadre du Fond Vert pour financer cette action.

Considérant le projet de convention tel qu'annexé à la présente décision,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE RENOUVELER la convention d'attribution d'une aide financière aux co-voitureurs avec la société Comuto Daily pour une durée d'un an, pour un montant annuel de 18 000 € HT.**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des Mobilités, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 31	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 30/06/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

